



Alcool au volant 2 fois dans la même année en probatoire

Par **filouz13300**, le **17/07/2013** à **18:36**

Bonsoir je viens de lire tout ce qui est écrit mais je reste confus ... en janvier je me suis fait contrôler avec un taux inférieur à 0,40 d'air expiré et pas plus tard que ce vendredi rebelotte avec encore un taux inférieur à 0,40 ... je suis en probatoire et pour la première fois j'ai du passer un stage obligatoire mais il ne me reste que 6 points et donc pour cette année pas de stage possible . Suis-je en récidive ? Ai-je le droit de conduire tant que je n'ai pas reçu le retrait de points ou une convocation au tribunal ? Quelles vont être les sanctions ? Merci

Par **sigmund**, le **17/07/2013** à **19:06**

bonjour.rnrnà un taux inférieur à 0,40,vous restez dans le contraventionnel,pas de récidive dans votre cas.rnoui,vous pouvez conduire,votre permis n'est pour l'instant pas invalidé.rnavez vous fait l'objet d'une amende forfaitaire pour la seconde infraction?

Par **filouz13300**, le **17/07/2013** à **19:09**

Oui j'ai eu les 90 euros et avec perte de 6 points , je n'ai pas encore posté l'amande je compte le faire demain .

Par **filouz13300**, le **17/07/2013** à **20:28**

En tous cas merci pour la rapidité de votre réponse je vous en remercie .